

Groupe Hospitalier Rance Emeraude Direction Générale ☎ 02.99.21.20.12 direction@ghre.fr	DECISION	DEC 25 161
Publication internet Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Annule et remplace la décision n°25 027 du 03/03/2025	Saint-Malo, le 24/09/2025

**Décision portant délégation de signature au Cadre responsable des stages
(site hospitalier de Saint-Malo)**

Le Directeur, ordonnateur principal du Groupe Hospitalier Rance Emeraude,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 6143-7 et D 6143-33 et suivants,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 31 juillet 2025 prononçant l'affectation de **Madame Céline LAGRAIS**, à compter 8 septembre 2025, en qualité de Directrice du Groupe Hospitalier Rance Emeraude,

Vu la décision n° 25 158 en date du 24 septembre 2025 portant délégation de signature à **Madame Elisabeth GUILLEMAIN**, Directrice des Soins et de la Qualité Gestion des Risques,

En accord avec **Madame Elisabeth GUILLEMAIN**,

DECIDE

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Elisabeth GUILLEMAIN** sur le site hospitalier de Saint-Malo :

Article 1 :

Délégation est donnée, pour signer au nom du Directeur, à :

- **Madame Christine DRAGON**, Cadre de santé, responsable des stages sur le site hospitalier de Saint-Malo

les correspondances courantes relatives à la gestion des stages et notamment :

- Les demandes de stages, les pré-conventions de stage, les conventions de stage et les attestations de stage concernant les services de soins.

Article 2

La présente décision **prend effet à compter du 8 septembre 2025.**

Article 3

La présente décision sera portée à la connaissance du Trésorier Principal Receveur du Groupe Hospitalier Rance Emeraude.

Article 4

Conformément aux articles D6143-35 et R6143-38 du Code de la Santé Publique, cette décision sera notifiée à l'intéressée et sera publiée sur le site internet du Groupe Hospitalier Rance Emeraude.

Article 5

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours qui sera porté devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée.

La Directrice Générale,



Céline LAGRAIS

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Céline Lagrais".